

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 264

2 février 2016

SOMMAIRE

Belgacur Resources S.à r.l.	12640	HC&L Solutions (Luxembourg Branch)	12665
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	12653	HECF Atlas S.à r.l.	12666
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	12657	HECF Edinburgh S.à r.l.	12666
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l.	12657	HECF Edmund S.à r.l.	12667
Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	12658	HECF UK 1 S.à r.l.	12667
Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l.	12658	HEDF Isola GP S.à r.l.	12667
Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.	12659	Hemmingstreet Corporation S.A.	12663
CC Solutions S.A.	12660	HFIN, Holding de Financements Internatio- naux et Nationaux S.A.	12668
Cerberus Nightingale 1	12665	Hines European Management S.à r.l.	12664
Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l. ...	12665	Holdingsfin S.A.	12668
Circle 1 Luxembourg Holdings SCA	12659	Hosta Holding S.à r.l.	12664
Clear Competitive Intelligence Technologies S.à r.l.	12660	HP Innovation S.A.	12657
Coachbuilder Intellectual Property Manage- ment	12660	HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch ..	12669
Concept Kiosk S.à r.l.	12660	Icaria Invest S.à r.l.	12671
Corales S.A.	12661	Icebe Luxembourg S.A.	12671
Crema	12661	ICG EFVI Luxembourg Financing S.à.r.l. ...	12672
Dama Lux Constructions	12662	ICG EFV Luxembourg S.à r.l.	12670
Danae Productions S.à r.l.	12663	Imprimerie de l'Europe	12669
DealCo Luxembourg S.à r.l.	12661	Induct IP Luxembourg S.A.	12670
DencoHappel Luxembourg	12662	Infando S.A.	12670
Dover Street S.à r.l.	12662	InnoRond	12670
Duval Consulting & Services S.à r.l.	12662	J.M. Leufgen A.G.	12671
Elektra Finanzierung A.G.	12663	Knowledge Ventures Partners S.à r.l.	12672
HAIG JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV	12664	Lazulli Holding S.A.	12668
		Merit Invest S.A.	12658
		Repco 45 S.A.	12659
		Senones S.à r.l.	12666
		Vado S.A.	12654
		Varand S.à r.l.	12626
		Vorn S.A.	12669

Varand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.712,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 202.409.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Varand N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of Curaçao, having its statutory seat in Curaçao and its office address at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, registered at the Trade register of the Chamber of Commerce and Industry in Curaçao under number 65456 (the Company).

THERE APPEARED

Belgacur Resources N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of Curaçao, having its statutory seat in Curaçao and its office address at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, registered at the Trade register of the Chamber of Commerce and Industry in Curaçao under number 63036 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at five thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 5,448.-) represented by twelve (12) shares, in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, all subscribed and fully paid up;

III. under the laws of Curaçao, a limited liability company (naamloze vennootschap) (i) is a separate legal entity and (ii) may transfer its registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction. The laws of Curaçao expressly permit a limited liability company to migrate from Curaçao to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a Curaçao public limited liability company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of Curaçao, deemed to be the same entity as the limited liability company prior to the migration, and the existence of the company continues after the migration;

IV. pursuant to (i) resolutions of the Sole Shareholder adopted in the form of a Notarial Deed passed before a Curaçao Public Notary, and (ii) resolutions validly adopted by the management of the Company on 29 September 2015, copies of each of which shall remain annexed to the present deed, the Sole Shareholder and the management of the Company resolved to convert the Company to a Luxembourg company, such conversion being effective as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance;

V. all formalities required under the laws of Curaçao to give effect to that transfer have been duly performed;

VI. that (i) an interim balance sheet of the Company dated 30 September 2015 (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate dated one day prior to the date hereof (the Management Certificate), duly signed by the management of the Company, indicate that, the Company's net assets correspond at least to the nominal value of the Company's share capital (being EUR 12,712.- after the enactment of this deed) and has not been reduced below this amount as a result of losses. A copy of the Balance Sheet and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VII. the agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance (the Migration);

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name "Varand S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval of the Balance Sheet, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and approval of the Management Certificate confirming the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company;

4. increase the share capital of the Company in order to bring the share capital from its present amount of five thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 5,448.-) represented by twelve (12) shares, in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, to the amount of twelve thousand seven hundred twelve Euro (EUR 12,712.-), represented by twenty-eight (28) shares having a par value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, by way of the incorporation into the share capital of share premium in an amount of seven thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 7,264.-) from the share premium account of the sole shareholder (the Incorporated Reserves) and with the issuance of sixteen (16) shares in the Company effective as from the effective time of the Migration;

5. amendment and complete restatement of the Company's articles of association, including the corporate object clause, which will henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the holding and acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may also be involved, directly or indirectly, in the holding, the acquisition, the sale, the encumbrance, the letting, the leasing and the management of real estate, part of real estate and land, the administration and the development of these assets, as well as any transaction, in any form whatsoever, that may be directly or indirectly connected thereto or that could facilitate the extension or the development of the corporate object.

3.4 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

6. acknowledgement of the dismissal, effective as of the date hereof, of the sole managing director of the Company and full discharge for the performance of its duties as sole managing director of the Company;

7. appointment as managers of the Company, effective as of the date hereof and for an indefinite period, of (i) Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, born on 18 April 1974 in Roma, Italy, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (ii) Mr. Yassine KHECHINI, born on 12 February 1978, in Huddinge, Sweden, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (iii) Mrs. Isabelle DONADIO, born on 03 October 1962, in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. establishment, effective as of the date hereof, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

9. empowerment and authorization of any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration; and

10. miscellaneous.

VIII. that the Sole Shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as from the date hereof, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Curaçao to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name "Varand S.à r.l." and accepts the Luxembourg nationality

arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg and shall, as from the date hereof, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the Balance Sheet and the Management Certificate confirming that the net asset value of the Company is equal to at least the nominal value of the Company's share capital after the enactment of this deed.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company are fully and exclusively set out in the Balance Sheet.

The Sole Shareholder states that, upon Migration, all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company in order to bring the share capital from its present amount of five thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 5,448.-) represented by twelve (12) shares, in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, to the amount of twelve thousand seven hundred twelve Euro (EUR 12,712.-), represented by twenty-eight (28) shares having a par value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, by way of the incorporation into the share capital of share premium in an amount of seven thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 7,264.-) from the share premium account of the sole shareholder (the Incorporated Reserves) and with the issuance of sixteen (16) shares in the Company effective as from the effective time of the Migration.

The Sole Shareholder acknowledges and confirms that the Balance Sheet shows that the Company has available reserves in the share premium account for an amount equal to at least the amount of the Incorporated Reserves.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, including the corporate object clause, so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Varand S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the holding and acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance

of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may also be involved, directly or indirectly, in the holding, the acquisition, the sale, the encumbrance, the letting, the leasing and the management of real estate, part of real estate and land, the administration and the development of these assets, as well as any transaction, in any form whatsoever, that may be directly or indirectly connected thereto or that could facilitate the extension or the development of the corporate object.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand seven hundred twelve Euro (EUR 12,712.-), represented by twenty-eight (28) shares, in registered form, having a nominal value of four hundred fifty-four Euro (EUR 454.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A managers and class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the [first (1) of January] and ends on the [thirty-first (31) of December] of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year of the Company begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dismissal, effective as of the date hereof, of the sole managing director of the Company, and to grant it full discharge for the performance of its duties as sole managing director of the Company in office prior to the transfer of the Company's registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of its appointment as sole managing director of the Company until the date of its resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves, effective as of the date hereof, to appoint the following persons as managers of the Company, for an indefinite period:

- Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, born on 18 April 1974 in Roma, Italy, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Yassine KHECHINI, born on 12 February 1978, in Huddinge, Sweden, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Isabelle DONADIO, born on 03 October 1962, in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, effective as of the date hereof.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, and any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration and the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that at request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, said authorized representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre.

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Varand N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie en vertu des lois de Curaçao, dont le siège statuaire se situe à Curaçao et l'adresse administrative à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, immatriculée au registre de commerce de la chambre du commerce et de l'industrie de Curaçao sous le numéro 65476 (la Société).

A COMPARU:

Belgacur Resources N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie en vertu des lois de Curaçao, dont le siège statuaire se situe à Curaçao et l'adresse administrative à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, immatriculée au registre de commerce de la chambre du commerce et de l'industrie de Curaçao sous le numéro 63036 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq mille quatre cent quarante-huit Euro (EUR 5.448,-), représenté par douze (12) actions, sous forme nominative, ayant valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées;

III. en vertu des lois de Curaçao, une société anonyme (naamloze vennootschap) (i) est une entité juridique distincte et (ii) peut transférer son siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale dans une autre juridiction. Les lois de Curaçao permettent expressément à une société anonyme de migrer de Curaçao dans une autre juridiction, suite à quoi l'entité cesse d'être une société anonyme de Curaçao et l'entité migrée dans cette juridiction est, aux fins de la loi de Curaçao, considérée comme étant la même entité que la société anonyme avant la migration, et l'existence de la société se poursuit après la migration;

IV. suite à (i) des résolutions de l'Associé Unique adoptées sous forme d'acte notarié passé devant un notaire de Curaçao, et (ii) des résolutions valablement adoptées par la gérance de la Société le 29 septembre 2015, copies desquelles resteront annexées au présent acte, l'Associé Unique et la gérance de la Société décident de convertir la Société en une société de droit luxembourgeois, cette conversion prenant effet à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

V. toutes les formalités requises en vertu des lois de Curaçao pour donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies;

VI. qu'un (i) bilan intérimaire de la Société daté du 30 septembre 2015 (le Bilan) et (ii) un certificat de gérance daté de un jour avant la date des présentes (le Certificat de Gérance), dûment signés par la gérance de la Société, font apparaître que, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur nominale du capital social de la Société (à savoir EUR 12.712,- après la passation du présent acte) et n'a pas été diminué au-dessous de ce montant du fait de pertes. Une copie du Bilan et du Certificat de Gérance, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement;

VII. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique (la Migration);

2. adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant pour dénomination "Varand S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société dans la ville de Luxembourg;

3. approbation du Bilan, en tant que bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et approbation du Certificat de Gérance confirmant la description et la consistance de tous les actifs et passifs de la Société;

4. augmentation du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq mille quatre cent quarante-huit Euro (EUR 5.448,-), représenté par douze (12) actions, sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, au montant de douze mille sept cent douze Euro (EUR 12.712,-), représenté par vingt-huit (28) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, par incorporation de prime d'émission au capital social pour un montant de sept mille deux cent soixante-quatre Euro (EUR 7.264,-) à partir du compte de prime d'émission de l'associé unique (les Réserves Incorporées) et par l'émission de seize (16) parts sociales de la Société effective à compter de la date effective de la Migration;

5. modification et refonte complète des statuts de la Société, y compris de la clause d'objet social, qui aura désormais la teneur suivante;

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la détention et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut également participer, directement ou indirectement, à la détention, l'acquisition, la vente, la mise en hypothèque, la location, le crédit-bail et la gestion de biens immobiliers, parties de biens immobiliers et terrains, l'administration et le développement de ces actifs, ainsi qu'à toute transaction, sous quelque forme que ce soit, qui peut y être directement ou indirectement liée ou qui pourrait faciliter l'extension ou le développement de l'objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

6. prise d'acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de l'administrateur unique de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur unique de la Société;

7. nomination en tant que gérants de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, de (i) M. Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ii) M. Yassine KHECHINI, né le 12 février 1978, à Huddinge, Suède, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (iii) Mme Isabelle DONADIO, née le 3 octobre 1962, à Amnéville, France, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. établissement, avec effet à la date des présentes, du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

9. pouvoir et autorisation à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration; et

10. divers.

VIII. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises en vertu des lois de Curaçao pour donner effet au présent transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant pour dénomination "Varand S.à r.l." et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société dans la ville de Luxembourg, et qu'elle soit soumise à compter de la date des présentes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le Bilan ainsi que le Certificat de Gérance attestant que la valeur des actifs nets de la Société se monte au moins à la valeur nominale du capital social de la Société après la passation du présent acte.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de la Société sont intégralement et exclusivement établis par le Bilan.

L'Associé Unique déclare que, dès la Migration, tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et reste responsable de tous ses passifs et engagements.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'augmenter du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq mille quatre cent quarante-huit Euro (EUR 5.448,-), représenté par douze (12) actions, sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, au montant de douze mille sept cent douze Euro (EUR 12.712,-), représenté par vingt-huit (28) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, par incorporation de prime d'émission au capital social pour un montant de sept mille deux cent soixante-quatre Euro (EUR 7.264,-) à partir du compte de prime d'émission de l'associé unique (les Réserves Incorporées) et par l'émission de seize (16) parts sociales de la Société effective à compter de la date effective de la Migration.

L'Associé Unique prend acte et confirme que le Bilan fait apparaître que la Société dispose de réserves disponibles au compte de prime d'émission pour un montant équivalent au moins au montant des Réserves Incorporées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et refondre intégralement les statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts modifiés de la Société ont la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Varand S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la détention et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut également participer, directement ou indirectement, à la détention, l'acquisition, la vente, la mise en hypothèque, la location, le crédit-bail et la gestion de biens immobiliers, parties de biens immobiliers et terrains, l'administration et le développement de ces actifs, ainsi qu'à toute transaction, sous quelque forme que ce soit, qui peut y être directement ou indirectement liée ou qui pourrait faciliter l'extension ou le développement de l'objet social.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille sept cent douze Euro (EUR 12.712,-), représenté par vingt-huit (28) parts sociales, sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre Euro (EUR 454,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

(i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes catégories de gérants, nommément des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-dessus et elles portent la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le [premier (1^{er}) janvier] et se termine le [trente-et-un (31) décembre] de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le mandat des commissaires peut être renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle. Les commissaires ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision par le Conseil de distribuer les dividendes intérimaires doit intervenir dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser le trop-perçu à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation (s'il y en a un) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de l'administrateur unique de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur unique de la Société en fonction avant la migration du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, de la date de sa nomination en tant qu'administrateur unique de la Société à la date de sa démission.

Septième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la date des présentes, de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yassine KHECHINI, né le 12 février 1978, à Huddinge, Suède, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Isabelle DONADIO, née le 3 octobre 1962, à Amnéville, France, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu de l'administration centrale de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, et tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration et les résolutions qui précèdent.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206052/774.

(150232099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Belgacur Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 460.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 202.466.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of December.

before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Belgacur Resources N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of Curaçao, having its statutory seat in Curaçao and its office address at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, registered at the Trade register of the Chamber of Commerce and Industry in Curaçao under number 63036 (the Company).

THERE APPEARED

Vakan N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) organized under the laws of Curaçao, having its statutory seat in Curaçao and its office address at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, registered at the Trade register of the Chamber of Commerce and Industry in Curaçao under number 65476 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at four hundred sixty thousand Euro (EUR 460,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares, in registered form, having a nominal value of fortysix Euro (EUR 46) each, all subscribed and fully paid up;

III. under the laws of Curaçao, a limited liability company (naamloze vennootschap) (i) is a separate legal entity and (ii) may transfer its registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration to another jurisdiction. The laws of Curaçao expressly permit a limited liability company to migrate from Curaçao to another jurisdiction, following which migration the entity ceases to be a Curaçao public limited liability company, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of Curaçao, deemed to be the same entity as the limited liability company prior to the migration, and the existence of the company continues after the migration;

IV. pursuant to (i) resolutions of the Sole Shareholder adopted in the form of a Notarial Deed passed before a Curaçao Public Notary, and (ii) resolutions validly adopted by the management of the Company on 29 September 2015, copies of each of which shall remain annexed to the present deed, the Sole Shareholder and the management of the Company resolved to convert the Company to a Luxembourg company, such conversion being effective as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance;

V. all formalities required under the laws of Curaçao to give effect to that transfer have been duly performed;

VI. that (i) an interim balance sheet of the Company dated 30 September 2015 (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate dated one day prior to the date hereof (the Management Certificate), duly signed by the management of the Company, indicate that, the Company's net assets correspond at least to the nominal value of the Company's share capital (being EUR 460,000.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses. A copy of the Balance Sheet and the Management Certificate, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

VII. the agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the

date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance (the Migration);

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name “Belgalcur Resources S.à r.l.” and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. approval of the Balance Sheet, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and approval of the Management Certificate confirming the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company;

4. amendment and complete restatement of the Company’s articles of association, including the corporate object clause, which will henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company’s object is the holding and acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may also be involved, directly or indirectly, in the holding, the acquisition, the sale, the encumbrance, the letting, the leasing and the management of real estate, part of real estate and land, the administration and the development of these assets, as well as any transaction, in any form whatsoever, that may be directly or indirectly connected thereto or that could facilitate the extension or the development of the corporate object.

3.4 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

5. acknowledgement of the dismissal, effective as of the date hereof, of the sole managing director of the Company and full discharge for the performance of its duties as sole managing director of the Company;

6. appointment as managers of the Company, effective as of the date hereof and for an indefinite period, of (i) Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, born on 18 April 1974 in Roma, Italy, with professional address at 412 F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (ii) Mr. Yassine KHECHINI, born on 12 February 1978, in Huddinge, Sweden, with professional address at 412 F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (iii) Mrs. Isabelle DONADIO, born on 03 October 1962, in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

7. establishment, effective as of the date hereof, of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. empowerment and authorization of any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration; and

9. miscellaneous.

VIII. that the Sole Shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as from the date hereof, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Curaçao to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law with the name “Belgacur Resources S.à r.l.” and accepts the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company to the city of Luxembourg and shall, as from the date hereof, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the Balance Sheet and the Management Certificate confirming that the net asset value of the Company is equal to at least the nominal value of the Company’s share capital.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company are fully and exclusively set out in the Balance Sheet.

The Sole Shareholder states that, upon Migration, all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, including the corporate object clause, so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Belgacur Resources S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the holding and acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may also be involved, directly or indirectly, in the holding, the acquisition, the sale, the encumbrance, the letting, the leasing and the management of real estate, part of real estate and land, the administration and the development of these assets, as well as any transaction, in any form whatsoever, that may be directly or indirectly connected thereto or that could facilitate the extension or the development of the corporate object.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four hundred sixty thousand Euro (EUR 460,000) represented by ten thousand (10,000) shares, in registered form, having a nominal value of forty-six Euro (EUR 46) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A managers and class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year of the Company begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dismissal, effective as of the date hereof, of the sole managing director of the Company, and to grant it full discharge for the performance of its duties as sole managing director of the Company in office prior to the transfer of the Company's registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of its appointment as sole managing director of the Company until the date of its resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, effective as of the date hereof, to appoint the following persons as managers of the Company, for an indefinite period:

- Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, born on 18 April 1974 in Roma, Italy, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Yassine KHECHINI, born on 12 February 1978, in Huddinge, Sweden, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Isabelle DONADIO, born on 03 October 1962, in Amnéville, France, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, effective as of the date hereof.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, and any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities and enter into any documents necessary or useful in connection with the Migration and the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that at request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, said authorized representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Belgacur Resources N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie en vertu des lois de Curaçao, dont le siège statuaire se situe à Curaçao et l'adresse administrative à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, immatriculée au registre de commerce de la chambre du commerce et de l'industrie de Curaçao sous le numéro 63036 (la Société).

A COMPARU:

Vakan N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie en vertu des lois de Curaçao, dont le siège statuaire se situe à Curaçao et l'adresse administrative à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, immatriculée au registre de commerce de la chambre du commerce et de l'industrie de Curaçao sous le numéro 65476 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence chambre du commerce et de l'industrie de Curaçao sous le numéro 65476 professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent soixante mille Euro (EUR 460.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, sous forme nominative, ayant valeur nominale de quarante-six Euro (EUR 46) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées;

III. en vertu des lois de Curaçao, une société anonyme (naamloze vennootschap) (i) est une entité juridique distincte et (ii) peut transférer son siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale dans une autre juridiction. Les lois de Curaçao permettent expressément à une société anonyme de migrer de Curaçao dans une autre juridiction, suite à quoi l'entité cesse d'être une société anonyme de Curaçao et l'entité migrée dans cette juridiction est, aux fins de la loi de Curaçao, considérée comme étant la même entité que la société anonyme avant la migration, et l'existence de la société se poursuit après la migration;

IV. suite à (i) des résolutions de l'Associé Unique adoptées sous forme d'acte notarié passé devant un notaire de Curaçao, et (ii) des résolutions valablement adoptées par la gérance de la Société le 29 septembre 2015, copies desquelles resteront annexées au présent acte, l'Associé Unique et la gérance de la Société décident de convertir la Société en une société de droit luxembourgeois, cette conversion prenant effet à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

V. toutes les formalités requises en vertu des lois de Curaçao pour donner effet à ce transfert ont été dûment accomplies;

VI. qu'un (i) bilan intérimaire de la Société daté du 30 septembre 2015 (le Bilan) et (ii) un certificat de gérance daté de un jour avant la date des présentes (le Certificat de Gérance), dûment signés par la gérance de la Société, font apparaître que, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur nominale du capital social de la Société (à savoir EUR 460.000,-) et n'a pas été diminué au-dessous de ce montant du fait de pertes. Une copie du Bilan et du Certificat de Gérance, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement;

VII. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique (la Migration);

2. adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant pour dénomination "Belgacur Ressources S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société dans la ville de Luxembourg;

3. approbation du Bilan, en tant que bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et approbation du Certificat de Gérance confirmant la description et la consistance de tous les actifs et passifs de la Société;

4. modification et refonte complète des statuts de la Société, y compris de la clause d'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la détention et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou

personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut également participer, directement ou indirectement, à la détention, l'acquisition, la vente, la mise en hypothèque, la location, le crédit-bail et la gestion de biens immobiliers, parties de biens immobiliers et terrains, l'administration et le développement de ces actifs, ainsi qu'à toute transaction, sous quelque forme que ce soit, qui peut y être directement ou indirectement liée ou qui pourrait faciliter l'extension ou le développement de l'objet social.

3.4 La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

5. prise d'acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de l'administrateur unique de la Société et décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur unique de la Société;

6. nomination en tant que gérants de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, de (i) M. Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ii) M. Yassine KHECHINI, né le 12 février 1978, à Huddinge, Suède, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (iii) Mme Isabelle DONADIO, née le 3 octobre 1962, à Amnéville, France, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. établissement, avec effet à la date des présentes, du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. pouvoir et autorisation à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration; et

9. divers.

VIII. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, principal établissement, lieu de gestion effective et lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises en vertu des lois de Curaçao pour donner effet au présent transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant pour dénomination "Belgacur Resources S.à r.l." et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société dans la ville de Luxembourg, et qu'elle soit soumise à compter de la date des présentes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le Bilan ainsi que le Certificat de Gérance attestant que la valeur des actifs nets de la Société se monte au moins à la valeur nominale du capital social de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de la Société sont intégralement et exclusivement établis par le Bilan.

L'Associé Unique déclare que, dès la Migration, tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent dans leur intégralité la propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et reste responsable de tous ses passifs et engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et refondre intégralement les statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts modifiés de la Société ont la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Belgacur Resources S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la détention et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut également participer, directement ou indirectement, à la détention, l'acquisition, la vente, la mise en hypothèque, la location, le crédit-bail et la gestion de biens immobiliers, parties de biens immobiliers et terrains, l'administration et le développement de ces actifs, ainsi qu'à toute transaction, sous quelque forme que ce soit, qui peut y être directement ou indirectement liée ou qui pourrait faciliter l'extension ou le développement de l'objet social.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille Euro (EUR 460.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quarante-six Euro (EUR 46) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

- (i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si le ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes catégories de gérants, nommément des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-dessus et elles portent la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le second lundi

du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le mandat des commissaires peut être renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle. Les commissaires ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision par le Conseil de distribuer les dividendes intérimaires doit intervenir dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser le trop-perçu à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation (s'il y en a un) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de l'administrateur unique de la Société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur unique de la Société en fonction

avant la migration du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu de l'administration centrale de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, de la date de sa nomination en tant qu'administrateur unique de la Société à la date de sa démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à la date des présentes, de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yassine KHECHINI, né le 12 février 1978, à Huddinge, Suède, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Isabelle DONADIO, née le 3 octobre 1962, à Amnéville, France, avec adresse professionnelle au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu de l'administration centrale de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, et tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'effectuer, au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités et d'exécuter tous les documents nécessaires ou utiles en relation avec la Migration et les résolutions qui précèdent.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206264/735.

(150233485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.913.632.574,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190819/14.

(150213700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Vado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 201.615.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «ASA PROMOTION s. à r. l.», avec siège social à L - 4959 Bascharage, 34, Zone Op Zaemer, numéro RCS B 169.245,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 mai 2012, enregistré à Capellen, le 1^{er} juin 2012, publié aux Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 juillet 2012, numéro 1691,

représentée par:

1) Monsieur Eduardo Manuel ANTUNES DE OLIVEIRA, né à Figueira da Foz (Portugal), le 17 mars 1969, demeurant à L - 6673 Mertert, 25, Cité Pierre Frieden, agissant en sa qualité de gérant administratif de ladite société, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant immédiatement suivi la constitution,

2) Monsieur Frank PIAIA, né à Ettelbrück, le 27 avril 1964, demeurant à L - 7420 Cruchten, 8, rue Schléf, agissant en sa qualité de gérant technique de ladite société, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2012, publié aux Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 décembre 2012, numéro 2952.

Laquelle comparante, qualifiée qua, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VADO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Käerjeng.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis, la gestion de ses immeubles propres ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00), représenté par trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunira en l'an 2017.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

«ASA PROMOTION s. à r. l.», prénommée,

TROIS CENT DIX ACTIONS 310 actions

TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS 310 actions

Ces actions ont été libérées partiellement à concurrence de 25% en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constat

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La société constituante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la société constituante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et des commissaires est fixé à un (1).
- 2) Est appelé à la fonction d'administrateur unique, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020:

Monsieur Eduardo Manuel ANTUNES DE OLIVEIRA, né à Figueira da Foz (Portugal) le 17 mars 1969, demeurant à L - 6673 Mertert, 25, Cité Pierre Frieden.

- 3) Est nommé commissaire aux comptes pour la même période:

la société anonyme «AUDIEX S.A.», avec siège à L-1911 Luxembourg, 9 rue du Laboratoire.

- 4) Le siège social est établi à L-4959 Bascharage, 34, Zone Op Zaemer.

Remarque

L'attention des représentants du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants du comparant, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. ANTUNES DE OLIVEIRA, F. PIAIA, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25833. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189020/166.

(150211493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.618.241.421,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190820/14.

(150213719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HP Innovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.807.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2015

Les actionnaires de la société HP INNOVATION S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Christopher HIRSCH, étudiant, né à Luxembourg, le 25 août 1990, demeurant à L-5421 Erpeldange, 2, rue de Mondorf

de son poste d'administrateur de la société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Olivier TRINE, employé, né le 11/07/1970 à Arlon (B), demeurant à L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière en qualité de nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2015191054/22.

(150213949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 505.233,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190821/14.

(150214568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 564.053.507,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon
- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190822/14.

(150214606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Merit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.582.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 juin 2014, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société MERIT INVEST S.A.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Alexandre TASKIRAN en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Christian BÜHLMANN en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Salim ERDEM en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mehmet Sacit Erdem en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Hüseyin EKREM ERDEM en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Madame Esmâ ERDEM en tant qu'administrateur de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Trustconsult Luxembourg S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'au 6 mai 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERIT INVEST S.A

Un mandataire

Référence de publication: 2015191225/26.

(150213702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.348.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.014.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon
- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190823/14.

(150214605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.592.289,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.016.

Il est porté a la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Pierre-Jean Oger a changé comme suit:

- adresse précédente: 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon

- adresse actuelle: 11 - 13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190824/14.

(150214604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

RepcO 45 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 131.081.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 5 mai 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1 - Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

2 - L'Assemblée Générale a confirmé le mandat de Monsieur David BANNERMAN statuant sur les comptes clos en 31 décembre 2014 et a pris acte de la démission de Monsieur David BANNERMAN de ses fonctions de commissaires aux comptes de la Société.

3 - L'Assemblée Générale nomme Monsieur Johannes Raschke, né le 8 avril 1981 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice statuant sur les comptes clos en 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015191397/26.

(150213631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.331.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 11 novembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 24 novembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015190840/15.

(150214977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Clear Competitive Intelligence Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.681.

En date du 12 octobre 2015, l'associé Turf Moor Holdings Limited, avec siège social au 73, Archbishop Makarios Avenue, Methonis Tower, 3^{ème} étage, 2082 Nicosie, Chypre, a cédé la totalité de ses 11.000.000 parts sociales à Korss Advanced Solutions Ltd, avec siège social au 5, Hahityashvut Street, 75126 Rishon LeZion, Israël qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est Korss Advanced Solutions Ltd, avec 20.000.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190842/14.

(150214311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Coachbuilder Intellectual Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.939.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue exceptionnellement le 18 novembre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Scroccaro avec effet au 22 juin 2015.

Pour Coachbuilder Intellectual Property Management

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015190843/16.

(150213397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

CC Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société CC SOLUTIONS S.A., la fiduciaire FGA (Luxembourg) S.A., 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.096, inscrite à l'Ordre des Expert-Comptables de Luxembourg.

Référence de publication: 2015190855/12.

(150213834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Concept Kiosk S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 163.655.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 10/11/2015:

De révoquer avec effet immédiat sa fonction de gérant

- Monsieur DOS SANTOS Joao Antonio.

- d'accepter la nomination du gérant administratif:

* Monsieur VIEGAS DOS SANTOS José Luis, dirigeant de société, né le 18/01/1959 à Couto do Mosteiro (Portugal), demeurant à L-4735 PETANGE, 5, Rue Jean Baptiste Gillardin.

- d'accepter la nomination du gérant technique:

* Monsieur FERNANDES FELIX Antonio Jorge, délégué commercial, né le 14 juillet 1974 à Penacova (Portugal), demeurant à L-4507 DIFFERDANGE, 7, Rue Alexandre.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 11 novembre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015190868/20.

(150214388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Corales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.891.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

CORALES S.A.

Référence de publication: 2015190870/13.

(150213531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Crema, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.707.

EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir INNOROND, a transféré son siège social au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour CREMA

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015190873/14.

(150214412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

DealCo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 201.169.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 23 novembre 2015.

2. Nomination de Mlle. Constanze Schmidt née le 8 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190879/16.

(150213650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

DencoHappel Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 91.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société anonyme de droit belge, DencoHappel Belgium, avec siège social à B-1130 Bruxelles, Dobbelenbergstraat 7 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190880/11.

(150214457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Dover Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 200.474.

Wir teilen mit, dass Herr Arwed Fischer sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 13 November 2015 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, das der Alleinige Anteilhaber am 13 November 2015 beschlossen hat Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21.09.1965 in Pegnitz, geschäftsansässig in Fuggerstraße, 26, D-86150 Augsburg, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26.11.2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015190887/16.

(150214516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Duval Consulting & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 191.368.

Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 23 octobre 2015

Résolution unique

Le siège social de la société Duval Consulting & Services S.à r.l. est transféré du 3, rue Edmond Reuter L-5326 Contern au 13, rue Edmond Reuter L-5326 Contern.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015190890/12.

(150213747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Dama Lux Constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Greisch, Simmerfarm.

R.C.S. Luxembourg B 199.440.

Par la présente, je tiens à vous informer que je donne ma démission en tant que gérant technique de la société DAMA LUX CONSTRUCTIONS S.à r.l. avec siège social à L-8363 Septfontaines Greisch "Simmerfarm", inscrite au Registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 199.440, et ce avec effet immédiat.

Larochette, le 13 novembre 2015.

TEIXEIRA QUARESMA José Augusto.

Référence de publication: 2015190893/11.

(150213536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Danae Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 3, rue Abbé Jos Keup.

R.C.S. Luxembourg B 178.414.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 novembre 2015, numéro 2015/2563 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015, relation: 1LAC/2015/36721 de la société à responsabilité limitée "DANAЕ PRODUCTIONS S.à r.l.", avec siège social à L-1860 Luxembourg, 3, rue Abbé Jos Keup, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 178 414, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2013, publié au Mémorial C, numéro 2022 du 21 août 2013, ce qui suit:

- Monsieur Dimitrios NOUSIAS, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 18 novembre 2015,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-1860 Luxembourg, 3, rue Abbé Jos Keup.

Bascharage, le 26 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015190894/25.

(150214458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 41.610.

—
Par cette lettre, veuillez prendre acte de notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société ElektraFinanzierung AG. avec effet Immédiat.

Strassen, le 14 octobre 2015.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Cabinet de révision agréé / Réviseur D'entreprises agréé

Référence de publication: 2015190923/12.

(150213293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Hemmingstreet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.452.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 23 novembre 2015:

1. que la démission de Mme. Federica Samuelli en tant qu'administratrice est acceptée avec effet au 2 novembre 2015;

2. que Mme. Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle administratrice avec effet au 2 novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191028/15.

(150213681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Hines European Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.995.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 24 novembre 2015

L'Associé Unique de Hines European Management S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Thierry Larroque en tant que gérant B de la Société à partir du 24 novembre 2015;

- De nommer:

* Monsieur Kenneth MacRae, né à Richmond, Royaume-Unis, le 30 mai 1962, demeurant professionnellement à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 24 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Hines European Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015191031/19.

(150214564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Hosta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.670.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 23 novembre 2015:

que Headstart S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Monsieur Gregor Andreas Philipp Böhm, né le 13 octobre 1964 à Hennef (Allemagne), résidant au 113 Home Park Road, SW19 7HT London, United Kingdom.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc Monsieur Gregor Andreas Philipp Böhm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015191037/18.

(150213732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HAIG JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 25. November 2015 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lacuna für das am 30. Juni 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Christoph Kraiker (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied), beruflich ansässig in 8, Place due Marché, L-6755 Grevenmacher.

2. Die geänderte Berufsanschrift des Verwaltungsrates Herr Dr. Rainer Konrad ist Poststrasse 4, CH-9000 St. Gallen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 26. November 2015.

Für HAIG JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015191039/20.

(150214513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Cerberus Nightingale 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés tenue en date du 28 octobre 2015

En date du 28 octobre 2015, l'Assemblée Générale a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Grégory Centurione, administrateur, demeurant professionnellement au 89A rue Pafébruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Madame Annick Mayon, administrateur, demeurant professionnellement au 89A rue Pafébruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Madame Catherine Rondot-Courboillet, administrateur, demeurant au 10, rue du Beau Site, F-91190 Gif-sur-Yvette (France), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Monsieur Jérôme Thill, administrateur, demeurant au 38, rue de la Troche, F-78490 Grosrouvre (France), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190832/21.

(150213978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.301.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 11 novembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 24 novembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015190839/15.

(150214525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HC&L Solutions (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1940 Merl, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 191.324.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2015

Le siège social de la société est établi à L-1940 Merl, 430-434, route de Longwy à compter du 23 novembre 2015.
Merl, le 23 novembre 2015. Stéphanie DEWEZ.

Référence de publication: 2015191041/10.

(150214549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Atlas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 261.300,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.898.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 26 novembre 2015

L'Associé Unique de HECF Atlas S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Damian Pons en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née le 11 mars 1983 à Bordeaux, France, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Atlas S.à r.l.

Référence de publication: 2015191043/18.

(150214562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Senones S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 175.273.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Senones S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 novembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26614.

- que la société «Senones S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 175 273,

constituée suivant un acte notarié dressé en date du 07 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 avril 2013, sous le numéro 906 et page 43447,

se trouve à partir de la date du 12 novembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 1^{er} octobre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191423/26.

(150214131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 196.420.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 26 novembre 2015

L'Associé Unique de HECF Edinburgh S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Damian Pons en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2015;

- De nommer:

* Monsieur Seán Stenson, né le 5 juin 1979 à Baile Atha Cliath, Dublin, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 26 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Edinburgh S.à r.l.

Référence de publication: 2015191044/18.

(150214563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Edmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.780.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 26 novembre 2015

L'Associé Unique de HECF Edmund S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Damian Pons en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née le 11 mars 1983, à Bordeaux, France, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF Edmund S.à r.l.

Référence de publication: 2015191045/18.

(150214209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.115.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 26 novembre 2015

L'Associé Unique de HECF UK 1 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Damian Pons en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née le 11 mars 1983 à Bordeaux, France, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 26 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HECF UK 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015191046/18.

(150214561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HEDF Isola GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.989.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé unique prises en date du 24 novembre 2015

L'Associé Unique de HEDF Isola GP S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Thierry Larroque en tant que gérant B de la Société à partir du 24 novembre 2015;

- De nommer:

* Monsieur Mark Sears, né au Delaware, États-Unis d'Amérique, le 11 août 1953, demeurant professionnellement à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 24 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

HEDF Isola GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015191047/19.

(150214565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HFIN, HFIN, Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 88.794.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 26 novembre 2015 à Luxembourg que:
(I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et
(II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société, à savoir à L-1537 LUXEMBOURG, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Pour HFIN, HOLDING DE FINANCEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX S.A.

Claude GEIBEN / Carole CAHEN

Liquidateur / Liquidateur

Référence de publication: 2015191050/18.

(150214217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Lazulli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 97.577.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2015

Quatrième résolution:

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469 en tant que Commissaire aux Comptes de la société, pour une nouvelle période de trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAZULLI HOLDING SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2015191152/17.

(150213998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Holdingfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

—
Décisions prises par le conseil d'administration lors de sa réunion du 25 novembre 2015

- Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Dominique Audia de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission avec effet immédiat.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat Monsieur Cédric Finazzi, résidant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- Le conseil décide d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Cédric Finazzi précité.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Référence de publication: 2015191052/15.
 (150214621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
 R.C.S. Luxembourg B 27.292.

Die HSH Nordbank AG ist eingetragen in den Amtsgerichten Hamburg unter der Nummer HRB 87366 und Kiel unter der Nummer HRB 6127.

Herr Edwin Wartenweiler, Vorstand/Vorstandsmitglied, geboren am 04.06.1959 in Luzern, Schweiz, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg, ist als Vorstand/Vorstandsmitglied der HSH Nordbank AG ausgeschieden.

Herr Stefan Ermisch, geboren am 18.01.1966 in Bonn, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg, ist als stellv. Vorsitzender des Vorstands der HSH Nordbank AG ernannt worden.

Herr Ulrik Lackschewitz, geboren am 11.07.1968 in Bro, Schweden, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg, ist zum Vorstandsmitglied der HSH Nordbank AG ernannt worden.

Der Vorstand der HSH Nordbank AG setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Constantin von Oesterreich, Vorstand/Vorstandsvorsitzender der HSH Nordbank AG, geboren am 22.04.1953 in Hamburg, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Stefan Ermisch, stellv. Vorsitzender des Vorstands der HSH Nordbank AG, geboren am 18.01.1966 in Bonn, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Ulrik Lackschewitz, Vorstand/Vorstandsmitglied der HSH Nordbank AG, geboren am 11.07.1968 in Bro, Schweden, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Torsten Temp, Vorstand/Vorstandsmitglied der HSH Nordbank AG, geboren am 20.05.1960 in Hamburg, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Matthias Wittenburg, Vorstand/Vorstandsmitglied der HSH Nordbank AG, geboren am 05.06.1968 in Lüneburg, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Luxembourg, den 23.11.2015.

Carsten Bäcker / Franz-Josef Glauben
General Manager / Leiter LCM

Référence de publication: 2015191055/30.

(150213723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Vorn S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.282.

Par la présente, je dénonce le siège social de la société „VORN S.A.“, 1, Place du Théâtre, immatriculée sous le numéro du RCS Luxembourg B 103282, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

André HARPES.

Référence de publication: 2015191561/9.

(150214190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Imprimerie de l'Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 6.968.

Extrait du procès-verbal des résolutions de la société en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 7, Val Sainte Croix L - 1371 Luxembourg au 25, rue Pierre Federspiel L - 1512 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme
 Imprimerie de l'Europe S.A.
 Signature

Référence de publication: 2015191060/14.

(150214347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Induct IP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 179.364.

Il a été décidé suite à l'envoi d'un courrier recommandé en date du 12 novembre 2015 à la société anonyme Induct IP Luxembourg, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B179364, que le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015191061/12.

(150213476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Infando S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.235.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Madame Inessa Wendland est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015191062/14.

(150213743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

ICG EFV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.460.855,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 163.939.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 24 novembre 2015

En date du 24 novembre 2015, l'Actionnaire Unique prend note de la démission de M. Cédric Bradfer en tant que gérant et décide de nommer M. Paul Brogan, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015191069/14.

(150214420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

InnoRond, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.394.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 novembre 2015, a pris note de la démission de Madame Cornelia METTLEN de ses fonctions de gérant B et a nommé pour une durée indéterminée:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant B.

Puis, le conseil de gérance, dans ses résolutions du 23 novembre 2015, a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour INNOROND

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015191063/19.

(150213731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Icaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.595.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue au Luxembourg en date du 24 novembre 2015, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, Mr Geoffrey Denis L. Picrit, avec adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geoffrey D.L. Picrit

Liquidateur

Référence de publication: 2015191067/22.

(150214735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

J.M. Leufgen A.G., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 103.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société anonyme de droit belge, J.M. LEUFGEN A.G., avec siège social à B-4782 SCHÖNBERG, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 novembre 2015.

Pour J.M. LEUFGEN A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015191101/13.

(150214003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Icebe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.787.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

La société anonyme ICEBE LUXEMBOURG SA, établie et ayant son siège social à 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97787

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015191068/15.

(150213782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

ICG EFVI Luxembourg Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 195.818.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 24 novembre 2015

En date du 24 novembre 2015, l'Actionnaire Unique prend note de la démission de M. Cédric Bradfer en tant que gérant et décide de nommer M. Constanze Schmidt, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée à partir du 23 Novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015191070/14.

(150214591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Knowledge Ventures Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.790.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société lors en date du 10 novembre 2015.

L'actionnaire unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation daté du 23 octobre 2015;
- approuve le rapport du liquidateur qui contient les comptes de liquidation de la Société pour la période allant du 4 décembre 2013 au 25 février 2015;
- donne décharge à ME Business Solutions S.à r.l., en tant que liquidateur, pour l'exécution de son mandat;
- donne décharge au gérant, pour l'exécution de son mandat;
- donne décharge au commissaire à la liquidation, pour l'exécution de son mandat;
- prononce la clôture de la liquidation, la Société cessant d'exister;
- décident que les sommes et valeurs, revenant aux créanciers ou actionnaires dont la remise n'a pu leur être faite, seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les bureaux de Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (ou à tout adresse future du siège social de cette entité).

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Le mandataire

Référence de publication: 2015191114/25.

(150214473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.
